

AMBASSADE DE LA
Mission Permanente
auprès de l'Office des Nations Unies,
de l'Organisation Mondiale du Commerce
et des autres
Organisations Internationales à Genève



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

Conseil des droits de l'homme

18^{ème} Session du groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU)

Examen du rapport de la Nouvelle-Zélande

**Déclaration de Son Excellence
Madame Nakpa POLO, Ambassadeur,
Représentant Permanent**

Lundi, 27 janvier 2014

09h – 12 h 30

Merci Monsieur le Président,

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Ma délégation souhaite la bienvenue à celle de la Nouvelle-Zélande et remercie le Chef de délégation pour la pertinence des informations contenues dans sa déclaration liminaire.

Ma délégation salue la longue et vieille tradition d'attachement de la Nouvelle-Zélande au respect des droits de l'homme et se félicite des progrès réalisés depuis son passage au premier cycle de l'EPU.

Le Togo prend note de la ratification par la Nouvelle-Zélande du Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

Ma délégation se félicite également de la coopération constructive entre la Nouvelle-Zélande et les mécanismes de droit de l'homme et salue particulièrement les contributions financières annuelles qu'elle accorde aux activités du Haut Commissariat aux droits de l'homme.

Le Togo recommande à la Nouvelle-Zélande d'incorporer les droits économiques et sociaux dans sa Charte des droits de l'homme.

Dans le domaine de la lutte contre la discrimination raciale, tout en prenant note des progrès enregistrés, ma délégation recommande à la Nouvelle-Zélande de donner plein effet aux recommandations 38 et 39 du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale concernant les infractions à motivation raciale.

Je vous remercie !